



CHORALE 2020 - 2021

Notre école de musique est située au 30 rue de Normandie à Asnières (à côté de la gare d'Asnières).

Nous y enseignons la guitare, le piano, la batterie et le chant.

Nous proposons un atelier Chorale, au sein de l'Institution Sainte Geneviève, pour les enfants scolarisés dans les classes élémentaires.

Lors de l'atelier Chorale, sont enseignées les bases de la technique vocale, le chant individuel, en groupe, à l'unisson et à plusieurs voix.

L'activité a lieu le jeudi de 17H00 à 18H15 (groupe de 15 à 20 élèves)

Comment s'inscrire ?

1. Compléter la fiche d'adhésion.

2. Réaliser le règlement :

→ 234 euros à l'ordre de l'Ecole de guitare d'Asnières

3. Le dossier d'inscription peut être remis :

. A l'Ecole de musique, 30 rue de Normandie, jusqu'au 12 juillet 2020.
(notre boîte à lettres « Ecole de musique » se trouve 30 rue de Normandie, à gauche de la grille d'entrée).

. En cours d'année scolaire (sous réserve des places disponibles).

4. L'inscription vous est confirmée par texto.

ELEVE ADHERENT	PARENTS
NOM :	NOM mère :
Prénom :	Tél portable mère :
Date de naissance :	Courriel mère :
Classe à la rentrée 2020 :	
Adresse :	NOM père :
	Tél portable père :
	Courriel père :

INSCRIPTION ET DEROULEMENT DES ACTIVITES

Pour qu'une activité soit ouverte, un nombre minimum d'adhérents est requis.

Pour suivre les cours, les élèves doivent être dûment inscrits. Pour cela, la fiche d'adhésion doit être complétée et le règlement doit être acquitté dans sa totalité (chèques libellés à l'ordre de : **L'Ecole de guitare d'Asnières**).

L'inscription est définitive. Aucun remboursement ne peut être réalisé, en cours d'année.

Pendant les activités, les enfants demeurent sous la responsabilité de l'école.

J'inscris mon enfant à l'association, pour la saison 2020-2021 et je l'autorise à participer aux activités et aux spectacles organisés par l'association.

Droit d'image : j'autorise l'association à utiliser des photos ou vidéos représentant mon enfant, dans le cadre des activités, sur tout support de communication de l'association (plaquette, site Internet, ...) et ce, pour une durée de 10 ans.

Je soussigné(e) M(e) reconnais avoir pris connaissance des conditions ci-dessus.

ACTIVITE

Activité	Créneau
Chorale	Jeudi 17H00 – 18H15

ADHESION

Date	Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)